



COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil Communautaire

13 avril 2018

18h00

PRESENTS :

ANTHON

Monsieur BON

CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Messieurs DEZEMPTE, JOANNON, LYOËN,
MUTTER,
Mesdames OBRIER, SERRANO, RIGOT

CHAVANOZ

Messieurs DAVRIEUX, CHEVROT, MONTOYA
Madame COUVREUR,

JANNEYRIAS

Monsieur TURMAUD
Madame ROUBA LOPRETE

PONT DE CHERUY

Monsieur FOUR
Mesdames GOY, RAVOUNA

VILLETTE D'ANTHON

Monsieur BERETTA
Mesdames AUDIE, BOUVIER

PROCURATIONS

Monsieur BRIVET à Monsieur BON
Madame MONIN à Madame OBRIER
Madame PAIN à Monsieur DEZEMPTE
Monsieur GAUTHIER à Monsieur JOANNON
Madame ORTEGA à Monsieur CHEVROT
Monsieur TUDURI à Monsieur FOUR
Monsieur ANDREU à Madame GOY
Monsieur BOSSY à Madame AUDIE
Monsieur GINDRE à Monsieur BERETTA

EXCUSES

Madame BLACHE

Les convocations à cette réunion avaient été envoyées le 5 avril 2018

Monsieur le Président remercie les personnes présentes puis il procède à l'appel, cite les procurations, et ouvre la séance.

1) ADMINISTRATION GENERALE

1.1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 6 mars 2018

Monsieur DEZEMPTTE rappelle que le compte-rendu était joint à la convocation et demande si les conseillers ont des remarques.

Constatant qu'aucune observation n'est formulée par les élus quant au contenu du document, le Président soumet ledit compte-rendu à l'approbation du Conseil Communautaire.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

☞ **Approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 6 mars 2018.**

1.2) Création de deux postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Le Président rappelle qu'actuellement, notre collectivité a deux maîtres-nageurs en CDI. Au regard de leur ancienneté, ils ont pu bénéficier d'un dispositif d'accès à l'emploi titulaire après un entretien devant une commission de sélection professionnelle qui s'est tenue le 2 mars 2018.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à créer 2 postes permanents à temps complet (35h) de maîtres-nageurs, appartenant au cadre d'emploi des d'ETAPS (catégorie B de la filière sportive), et au grade d'Educateurs des Activités Physiques et Sportives (1^{er} grade).

❖ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

☞ **Décide, à compter du 1^{er} juillet 2018, de créer deux postes permanents à temps complet de maîtres-nageurs, appartenant au cadre d'emploi des ETAPS (catégorie B de la filière sportive) et au 1^{er} grade des Educateurs des Activités Physiques et Sportives,**

☞ **Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,**

☞ **Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

1.3) Création d'un poste d'agent comptable

Gérard DEZEMPTTE dit que pour faire face à l'augmentation des tâches comptables de la Communauté de Communes, assurer la continuité des missions et anticiper les périodes d'absences du seul agent comptable en poste actuellement, il propose à l'assemblée délibérante de créer un poste d'agent comptable.

Il précise que c'est une création de poste permanent à temps complet (35h) d'agent administratif en charge de la comptabilité, appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C de la filière administrative), et au grade d'Adjoint Administratif (échelle C1).

Sans observation des élus, le Président soumet la proposition au vote.

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ↪ Décide, à compter du 13 avril 2018, de créer un poste permanent à temps complet (35h) d'Adjoint Administratif (catégorie C de la filière administrative) pour le service comptabilité de la Communauté de Communes,
- ↪ Se réserve la possibilité de recruter un non titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4 et 5 de la loi n°84-53 susvisée,
- ↪ Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- ↪ Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

2) FINANCES

2.1) Approbation des comptes de gestion 2017 préparés par M. le Receveur Municipal

a) **Compte de gestion 2017 – Budget principal**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la conformité existant entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

↪ **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) **Compte de gestion 2017 – Budget annexe des zones d'activités**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la conformité existant entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe des Zones d'Activités dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c) Compte de gestion 2017 – Budget annexe « déchets ménagers »

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la conformité existant entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers » dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

d) Compte de gestion 2017 – Budget « assainissement »

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la conformité existant entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2) Approbation des comptes administratifs 2017 dressés par le Président

a) Budget Principal

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DAVRIEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal dressé par Monsieur DEZEMPTÉ, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		403 450.84		2 742 297.30	0.00	3 145 748.14
Opérations de l'exercice	1 636 786.92	819 533.59	1 176 915.89	1 813 051.94	2 813 702.81	2 632 585.53
Restes à réaliser à reporter en 2018						
TOTAUX	1 636 786.92	1 222 984.43	1 176 915.89	4 555 349.24	2 813 702.81	5 778 333.67
RESULTATS DEFINITIFS	413 802.49			3 378 433.35		2 964 630.86

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

4. Dit que les excédents seront affectés :
- au 001 pour la section d'investissement,
- au 002 pour la section de fonctionnement.

❖ **Hors la présence de l'Ordonnateur, le compte administratif 2017 du budget principal est adopté par : 29 voix pour (unanimité).**

b) Budget annexe des zones d'activités

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DAVRIEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe des zones d'activités dressé par Monsieur DEZEMPTTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		630 067.20		0.89	0.00	630 068.09
Opérations de l'exercice	177 444.28	779 135.00	807 480.94	807 480.94	984 925.22	1 586 615.94
Restes à réaliser à reporter en 2018						
TOTAUX	177 444.28	1 409 202.20	807 480.94	807 481.83	984 925.22	2 216 684.03
RESULTATS DEFINITIFS		1 231 757.92		0.89		1 231 758.81

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

4. Dit que les excédents seront affectés :
- au 001 pour la section d'investissement,
- au 002 pour la section de fonctionnement.

❖ **Hors la présence de l'Ordonnateur, le compte administratif 2017 du budget annexe des zones d'activités est adopté par : 29 voix pour (unanimité).**

c) Budget annexe « Déchets ménagers »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DAVRIEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Déchets Ménagers » dressé par

Monsieur DEZEMPTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		160 241.24		464 122.45	0.00	624 363.69
Opérations de l'exercice	145 693.12	143 934.51	3 556 204.70	3 450 995.52	3 701 897.82	3 594 930.03
Restes à réaliser à reporter en 2018						
TOTAUX	145 693.12	304 175.75	3 556 204.70	3 915 117.97	3 701 897.82	4 219 293.72
RESULTATS DEFINITIFS		158 482.63		358 913.27		517 395.90

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

4. Dit que les excédents seront affectés au 001 pour la section d'investissement et au 002 pour la section de fonctionnement.

❖ **Hors la présence de l'Ordonnateur, le compte administratif 2017 du budget annexe « Déchets Ménagers » est adopté par 29 voix pour (unanimité).**

d) Budget annexe « Assainissement »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DAVRIEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Assainissement » dressé par Monsieur DEZEMPTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 958 637.48	1 808 729.27		1 808 729.27	1 958 637.48
Opérations de l'exercice	42 465.75	327 764.91	473 484.33	440 454.38	515 950.08	768 219.29
Restes à réaliser à reporter en 2018						
TOTAUX	42 465.75	2 286 402.39	2 282 213.60	440 454.38	2 324 679.35	2 726 856.77
RESULTATS DEFINITIFS		2 243 936.64		-1 841 759.22		402 177.42

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

4. Dit que les excédents seront affectés au 001 pour la section d'investissement et au 002 pour la section de fonctionnement.

❖ **Hors la présence de l'Ordonnateur, le compte administratif 2017 du budget annexe « Assainissement » est adopté par 29 voix pour (unanimité).**

2.3) Affectation du résultat de fonctionnement 2017

a) Budget Principal

Après avoir examiné le compte administratif 2017 du budget principal et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 378 433.35 €,

❖ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

☞ **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
(A) Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 636 136.05 €
(B) Résultats antérieurs reportés	+ 2 742 297.30 €
(C) Résultat à affecter (A+B)	3 378 433.35 €
(D) Solde d'exécution d'investissement	- 413 802.49 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
(F) Besoin de financement (D+E)	- 413 802.49 €
AFFECTATION = C	3 378 433.35 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	413 802.49 €
Report en fonctionnement R 002	2 964 630.86 €

b) Budget annexe Déchets Ménagers

Après avoir examiné le compte administratif 2017 du budget annexe Déchets Ménagers et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 358 913.27 €,

❖ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

☞ **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
(A) Résultat de fonctionnement de l'exercice	-105 209.18 €
(B) Résultats antérieurs reportés	+ 464 122.45 €
(C) Résultat à affecter (A+B)	358 913.27 €
(D) Solde d'exécution d'investissement	158 482.63 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
(F) Besoin de financement (D+E)	0.00 €
AFFECTATION = C	358 913.27 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	358 913.27 €

c) Budget annexe Assainissement

Après avoir examiné le compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 841 759.22 €,

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

☞ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
(A) Résultat de fonctionnement de l'exercice	-33 029.95 €
(B) Résultats antérieurs reportés	- 1 808 729.27 €
(C) Résultat à affecter (A+B)	- 1 841 759.22 €
(D) Solde d'exécution d'investissement	2 243 936.64 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
(F) Besoin de financement (D+E)	0.00 €
AFFECTATION = C	-1 841 759.22 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement D 002	1841 759.22 €

2.4) Vote des taux d'imposition 2018

a) Vote des taux relatifs à la TH, TFPB, TFPNB, CFE, FPZ – Budget principal

Au regard des données budgétaires, le Président propose de maintenir les taux appliqués en 2017, soit :

★	Taxe d'habitation	1,58 %
★	Taxe foncière (bâti)	2,08 %
★	Taxe foncière (non bâti)	6,45 %
★	C.F.E.	2,02 %
★	F.P.Z.	24,01 %

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

☞ **FIXE** les taux d'imposition 2018 comme indiqué ci-dessus.

b) Vote du taux unique 2018 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 janvier 2016, instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à taux unique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2017, fixant un taux de TEOM de 10,59% pour l'année 2017,

Vu les bases d'imposition prévisionnelles 2018,

Le Président propose de fixer pour toutes les communes adhérentes, un taux unique de TEOM de 11.06 % pour l'année 2018.

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✚ Décide de fixer le taux unique de TEOM à 11.06 % pour l'année 2018,
- ✚ Autorise le Président à signer tout document concernant ce dossier,
- ✚ Dit que la présente délibération sera transmise aux services fiscaux pour servir et valoir ce que de droit.

2.5) Vote des budgets primitifs pour l'exercice 2018

Monsieur VERNIER détaille chaque projet de budget primitif 2018, dont un exemplaire a été joint aux convocations.

a) Budget principal

Suite notamment au débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 6 mars 2018, le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018, préparé par le Président, est soumis au vote des élus.

Ce projet de budget est équilibré en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Section de fonctionnement Dépenses : 5 191 000,00 € Recettes : 5 191 000,00 €

Section d'investissement Dépenses : 4 995 000,00 € Recettes : 4 995 000,00 €

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le budget primitif 2018 du budget principal au niveau du chapitre, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

b) Budget annexe des zones d'activités

Suite notamment au débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 6 mars 2018, le projet de budget primitif du budget annexe des zones d'activités pour l'exercice 2018, préparé par le Président, est soumis au vote des élus.

Ce projet de budget annexe est équilibré en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Section de fonctionnement Dépenses : 1 348 780,00 € Recettes : 1 348 780,00 €

Section d'investissement Dépenses : 1 371 757,00 € Recettes : 1 371 757,00 €

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le budget primitif 2018 du budget annexe des zones d'activités, tel que décrit dans le document annexé et synthétisé ci-dessus, et cela au niveau du chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

c) Budget annexe « Déchets ménagers »

Une présentation détaillée du budget est exposée, et les prévisions budgétaires, par section, s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement **Dépenses : 3 665 000,00 €** **Recettes : 3 665 000,00 €**

Section d'investissement **Dépenses : 1 266 000,00 €** **Recettes : 1 266 000,00 €**

Constatant qu'aucune observation n'est formulée par les élus, il soumet ce budget à l'approbation du Conseil Communautaire.

❖ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

☞ **Approuve le budget primitif 2018 du budget annexe « Déchets Ménagers ».**

d) Budget annexe « Assainissement » »

Le Président rappelle que le projet de budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement » a été joint aux convocations transmises aux Conseillers Communautaires.

Une présentation détaillée du budget est exposée, et les prévisions budgétaires, par section, s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement **Dépenses : 2 295 000,00 €** **Recettes : 2 295 000,00 €**

Section d'investissement **Dépenses : 2 539 000,00 €** **Recettes : 2 539 000,00 €**

Constatant qu'aucune observation n'est formulée par les élus, il soumet ce budget à l'approbation du Conseil Communautaire.

❖ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

☞ **Approuve le budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement ».**

3) DECHETS MENAGERS

3.1) Signature d'un avenant avec Eco-DDS

Le Président expose qu'EcoDDS est une société créée en 2012 à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers déposés en déchèterie (peintures, solvants, phytosanitaires...).

Cette société vient de voir son agrément renouveler par les pouvoirs publics, pour une année avec notamment un nouveau barème de soutien aux collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce nouveau barème 2018 est plus favorable aux collectivités.

Pour le rendre effectif, il convient d'autoriser le président à signer un avenant au contrat Eco-DDS pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

❖ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

☞ **Autorise le Président à signer l'avenant avec la société Eco-DDS.**

3.2) Approbation du règlement intercommunal des déchèteries

Le Président rappelle que la Communauté de Communes possède deux déchèteries et qu'il convient de mettre en place un règlement intérieur pour ces deux sites.

Gérard DEZEMPTTE donne lecture des principaux points de ce règlement intérieur (élaboré en commission et joint à la convocation) qui a pour but essentiel de rappeler l'objet d'une déchèterie, la définition des déchets acceptés, le rôle des gardiens ainsi que les obligations des usagers.

Il définit également les conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels, les tarifs et les modalités de fonctionnement du futur dispositif de contrôle d'accès par lecture des plaques minéralogiques.

Les nouveaux horaires d'accès aux déchèteries sont annexés au document et pourront être revus chaque année en fonction de la fréquentation des sites. Ce règlement, une fois adopté, sera affiché dans chaque déchèterie et entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2018.

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

☞ **Prend acte du règlement intercommunal des déchèteries,**

☞ **Adopte les tarifs tels que présentés dans le règlement,**

☞ **Autorise le Président à effectuer toutes les démarches pour rendre applicable ledit règlement.**

3.3) Attribution du marché d'exploitation des déchèteries

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la procédure d'appel d'offres relative à l'exploitation des deux déchèteries de la Communauté de Communes. La consultation formalisée a été lancée le 12 janvier 2018 avec une 1^{ère} phase de candidature suivie d'une phase d'offres qui s'est terminée le 23 mars 2018.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 13 avril 2018 pour l'attribution du marché, a analysé l'ensemble des offres reçues et a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse :

L'offre de l'entreprise TRIGENIUM pour un montant estimatif total de 4 123 552.36 € TTC sur la durée totale du marché, période de reconduction incluse.

❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

☞ **Autorise le Président à signer et notifier le marché public à l'entreprise TRIGENIUM, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.**

4) PISCINE INTERCOMMUNALE

4.1) Signature d'un avenant au contrat Ambition Région avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Gérard DEZEMPTE indique que par délibération en date du 9 décembre 2016, nous avons sollicité une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Commission permanente de cette dernière, avait attribué à notre Communauté de Communes, une subvention de 526 000 € pour un montant estimatif des travaux au stade de l'Avant-Projet de 3 200 000 € (Taux d'intervention de la Région de 16%).

Afin de pouvoir maintenir ces 526 000 € de subvention au regard du coût effectif de la piscine au stade de la remise des offres des entreprises (2 894 813 €HT y compris désamiantage), il convient de signer un avenant avec la Région permettant d'augmenter son taux d'intervention.

❖ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

✉ **Autorise le Président à signer un avenant au Contrat Ambition Région afin de maintenir les 526 000 € de subvention attribués par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

5) QUESTIONS DIVERSES

5.1) Proposition d'une visite du Centre de tri de Rilleux-la-Pape

Le Président informe que la société Véolia Environnement, dans le cadre de notre nouveau contrat et afin de permettre de mieux appréhender la chaîne du recyclage, propose aux élus de notre Communauté de Communes, une visite du Centre de Tri des déchets recyclables de Rillieux la Pape.

Cette proposition est acceptée et un courriel sera envoyé à tous les élus pour inscription.

L'Ordre du Jour apuré, la séance est levée à 20 heures.